



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 3 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4452 du 14 juillet 2026 de Monsieur le Député Marc Hansen concernant « Impact de la future vignette routière belge sur les résidents luxembourgeois ».

Madame la Ministre,

En date du 14 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Premier ministre.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au vendredi 21 août 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes